

## Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance: Murielle Dampierre

### Ordre du jour:

- **Objectif climat 2030 :** -*Approbation de la convention avec NATURE 18*  
-*Approbation du plan prévisionnel de financement*  
-*Demande de subvention*
- **ONF : travaux sylvicoles**
- **Entretien des voiries communautaire pour 2019**
- **Centre de gestion : convention cadre en psychologie du travail**
- **Vente de parcelle de terrain communal**
- **Arrêté portant création d'un contrôle de conformité des installations de collecte intérieure aux réseaux publics d'assainissement**
- **Arrêté de voirie : route du Crétet**
- **Demande de financement pour une classe de découverte**
- **Demande de subventions exceptionnelles : Association « Saintéloysirs » et « Chorale A Tout bout'chant »**
- **Extension cantine /garderie : convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**
- **Aménagement espace de loisirs de Bourgneuf (opération 2020)**
  - **Plan de financement**
  - **Demande de subvention**
- **Décisions budgétaires modificatives**
- **Départ en retraite de Patrick DUCHATELET**
- **Cadeau de naissance**
- **Adoption sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018**
- **Information/ RNU, Plan Vigipirate, Bilan zéro phyto, comice rural 2020, bulletin municipal**
- **Questions diverses**

- Présents: Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Delphine BILLAULT, Gilbert LANG, Evelyne LAROCLETTE, Annie LAUVERJAT (Maire), Joël LE BRUSQUET, Antoine LONGU, Régis MENNESSIER , Florence MARTIN, Sébastien CHARBONNEAU, Laetitia REICHENBACH

Absentes avec pouvoir : Elise GOUSSEAU-BRISSET pouvoir à Murielle Dampierre  
Laurence LOURY pouvoir à Florence MARTIN

Absents : Daniel DUBUS, Luc QUEGUINER, Chrystèle GOND, Sébastien FAURE

### **Madame le Maire demande de pouvoir ajouter à l'ordre du jour du Conseil : remboursement des frais des élections européennes 2019**

#### **Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2019**

Madame le maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé

Une erreur de « frappe » a été constatée concernant le nom d'Elise GOUSSEAU-BRISSET

➤ **Objectif climat 2030 :**

- Approbation de la convention avec Nature 18
- Approbation du plan prévisionnel de financement
- Demande de subvention

L'association Nature 18 propose à 4 Communes pilotes de la Communauté de Commune Terres du Haut Berry un accompagnement pour l'adaptation aux changements climatiques. Cette opération s'intitule « Objectif CLIMAT 2030 ». Ses objectifs et modalités sont formalisés dans une convention dont le contenu prévoit un accompagnement dont les objectifs sont de :

- Sensibiliser les citoyens, les élus, les agents techniques, les jeunes les entreprises et d'autres acteurs- clés du territoire, afin de permettre une prise de conscience et de diffuser une culture de l'adaptation.
- Accompagner les élus pour la prise en compte des enjeux à court, moyen et long terme et co- construire un plan d'action
- Ancrer le plan d'actions dans la réalité de la commune grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes à visée démonstrative et signer une charte d'engagement

**Concrètement, l'association Nature 18 propose sur 2 ans :**

- Un état des lieux de la vulnérabilité du territoire (étude documentaire, entretien avec des élus, agents, personnes ressources ...)
- Une définition des priorités d'adaptation à court, moyen et long terme (travail avec la commune, et les citoyens, adoption d'un plan d'action)
- La concrétisation d'au moins une action d'adaptation (accompagnement pour la mise en place, action participative privilégiée)
- La sensibilisation tout au long de l'opération (4 animation grand public, un projet pédagogique scolaire)
- La mise à disposition d'outils de communication et d'une base de documentation technique

Le coût de l'opération pour chaque Commune est de 11 900,00 € sur 2 ans. 50% de cette somme (5 950,00 €) est prise en charge par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 10% (1 190,00 €) par l'association Nature 18. Le reste à charge pour chaque commune pilote est de 4 760,00 €, dont 80% peuvent être pris en charge 80% via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR) Centre- Cher Au final, le reste à charge définitif pour chaque Commune pilote est de 952,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention ci- jointe à intervenir entre la Commune de Saint Eloy de Gy et l'association Nature 18
- D'approuver le plan prévisionnel de financement ci- après :

| <b><u>DEPENSES</u></b>           |                    | <b><u>RECETTES</u></b>            |                    |
|----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Opération « objectif Climat 2030 | 11 900,00 €        | Agences de l'Eau Loire Bretagne : | 5 950,00 €         |
|                                  |                    | Nature 18 :                       | 1 190,00 €         |
|                                  |                    | CRST du PETR Centre –Cher :       | 3 808,00 €         |
|                                  |                    | Commune de St Eloy de Gy :        | 952,00 €           |
| <b>TOTAL :</b>                   | <b>11 900,00 €</b> | <b>TOTAL :</b>                    | <b>11 900,00 €</b> |

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, dans le cadre du contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural Centre-Cher, à hauteur de 3 808,00 €

- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et les actes y afférents
- D'imputer la dépense et la recette au budget
- 

Madame le Maire fait la lecture du contenu de la convention à la demande de Monsieur Sébastien CHARBONNEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition

## **Réunion pour les Elus et le personnel le lundi 25 novembre à 10 H à la Mairie.**

### **ONF : Travaux sylvicoles**

L'ONF va entreprendre des travaux de cloisonnement et implantation d'un jalonnement de cloisonnement sur les parcelles 11B et 12B pour un coût de 2 480,50 € TTC ((prévu au budget 2019)

Des travaux préalables à la régénération seront planifiés en 2020 sur la parcelle 16, pour un coût de 8 346,64 € (travaux à réaliser après la coupe) à prévoir au budget 2020

La subvention attribuée à la commune pour la réalisation des places de dépôts a été reçue 12 046,80 €

#### **➤ Entretien des voiries communautaires pour 2019**

Le fauchage et le débroussaillage des voiries communautaires sont parfois assurés par les agents communaux. Il convient donc que la Communauté de Communes rembourse aux Communes les frais engendrés par cet entretien.

Il est proposé aux Communes la méthodologie suivante :

- Rendement moyen de 120 mètres de route à l'heure sur un côté
- Coût proposé 60,00 € /heure

Pour la Commune de Saint Eloy de Gy cela représente 70h30 soit un coût de **4 230,00 €** pour l'année 2019

Une convention est établie pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 et pourra être renouvelée par tacite reconduction

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer la convention
- Demande le remboursement des frais engendrés par l'entretien des voiries communautaires à la Communauté de communes, soit **4 230,00 €**

#### **➤ Centre de gestion : convention cadre en psychologie du travail**

Le centre de gestion met à disposition une psychologue du travail afin d'aider toute personne qui en ferait la demande.

Le coût de cette prestation est fixé à 70,00 € par heure de présence dans la collectivité. Cette intervention comprend la réalisation d'entretiens individuels et collectifs. Pour information, les frais de déplacement, de repas, de rédaction du rapport et de secrétariat ne feront pas l'objet d'une facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer la convention

#### **➤ Vente de parcelle de terrain communal :**

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'elle a reçu de la part de Maître GIRAUD, notaire à St Martin d'Auxigny, une demande d'acquisition d'une parcelle communale cadastrée section ZH n°96 située aux Beaumonts, d'une surface de 14 m<sup>2</sup>, de la part de Mr et Mme MARYNS. Cette parcelle est enclavée dans leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à procéder à la cession de la parcelle communale à Monsieur et Madame MARYNS
- Fixe le prix de la transaction à **30,00 €**. Les frais étant à la charge de l'acquéreur

➤ **Arrêté portant création d'un contrôle de conformité des installations de collecte intérieure aux réseaux publics d'assainissement**

Le Maire expose qu'en cas de cession d'un bien immobilier il sera désormais demandé qu'un contrôle de conformité du raccordement des réseaux intérieur d'assainissements au réseau public. Ce contrôle reste à la charge du propriétaire qui choisira le prestataire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à rédiger cet arrêté

➤ **Arrêté de voirie : route du Crétet :**

Monsieur Gilles BENOIT expose, qu'après une réunion avec les habitants de ce secteur le 16 novembre, un rétrécissement de la chaussée à 3 m va être réalisé par l'équipe technique. Il est prévu de déplacer le panneau d'agglomération à hauteur du n°57 ainsi la vitesse serait limitée à 50 km/h, de plus un cheminement piétonnier va être réalisé entre le rond-point et la proximité de la rue des plantes dans le cadre de la sécurisation des habitants.

Un arrêté pour le déplacement du panneau va être rédigé.

➤ **Demande de financement pour une classe de découverte :**

Dans le cadre du projet d'école 2019/2020, il est proposé aux élèves de CM1 et CM2 (28 élèves) de partir en classe de découverte pour un séjour « découverte des volcans d'Auvergne et de quelques activités de moyenne montagne » de 5 jours au domaine du Fohet à la Bourboule du 6 au 10 avril 2020.

Le prix de revient est de 300,00€ par élève environ. L'Association pour les enfants ainsi que la coopérative scolaire participeront au financement, une demande de subvention sera demandée au Conseil Départemental.

Le souhait de l'enseignante est que tous les élèves puissent partir, aussi, elle sollicite la Commune pour une aide financière. Madame Laëtitia REICHENBACH fait la lecture du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'allouer la somme de **3 000,00 €** (soit 100,00 €/enfant + 2 accompagnants)
- D'imputer la dépense au budget 2019 et verser à la coopérative scolaire de l'école de Bourgneuf

➤ **Demande de subventions exceptionnelles**

- **Association « Saintéloysirs »**
- **Association « Chorale A tout bout'chant »**

Lors de l'organisation de la manifestation de la fête nationale, l'association « Saintéloysirs » a réalisé des dépenses.

La municipalité qui organise cette manifestation, prend en charge les dépenses liées à celle-ci, le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de **340,91 €** à l'association

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **340,91 €** au profit l'association « Saintéloysirs »

La « Chorale à tout bout'chant » a repris ses répétitions avec une nouvelle cheffe du chœur, les conditions financières posent un problème car la participation des choristes baisse et les cotisations sont en augmentation ;

D'autres choristes vont étoffer cette association.

Pour cette fin d'année (septembre, octobre, novembre, décembre) il est demandé pour équilibrer le budget une subvention exceptionnelle de **210,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte qu'une subvention exceptionnelle de **210,00 €** soit versée à l'association « Chorale A tout bout'chant »

➤ **Extension cantine/garderie : convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

La Mairie de Saint Eloy de Gy a adhéré à l'Agence d'Ingénierie Cher- Ingénierie des Territoires. Elle souhaite confier à l'Agence, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération suivante :  
**Travaux de la cantine/garderie scolaire**

| <b>Décomposition de la mission d'AMO</b>                          | <b>MONTANT HT</b>  |
|---|--------------------|
| <b>Phase 1-Rédaction du programme de l'opération</b>              |                    |
| Recensement des besoins   | 420,00             |
| Etude de pré programme  | 420,00             |
| Rédaction du programme définitif                                  | 840,00             |
| <b>Total</b>  | <b>1 680,00</b>    |
| <b>Phase 2- Choix du concepteur et autres prestataires études</b> |                    |
| Rédaction des dossiers de consultations                           | 840,00             |
| Assistance en phases consultations                                | 840,00             |
| Assistance pour attribution des marchés                           | 840,00             |
| <b>Total</b>  | <b>2 520,00</b>    |
| <b>Phase 3- Assistance en phase études</b>                        |                    |
| Suivi de l'étude d'A.P.S.   | 560,00             |
| Suivi de l'étude d'A.P.D.   | 560,00             |
| Mise au point du D.C.E.   | 840,00             |
| Choix des entreprises   | 560,00             |
| <b>Total</b>  | <b>2 520,00</b>    |
| <b>Phase 4- Assistance en phase travaux</b>                       |                    |
| Préparation de chantier   | 280,00             |
| Suivi de chantier   | 2 800,00           |
| Réception des travaux   | 560,00             |
| Achèvement de l'opération   | 280,00             |
| <b>Total</b>  | <b>3 920,00</b>    |
| <b>TOTAL de la mission d'AMO</b>                                  | <b>10 640,00 €</b> |

Monsieur Gilbert LANG fait un compte rendu sur la réunion passée et explique que le projet est en phase 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer la convention

➤ **Aménagement espace de loisirs de Bourgneuf**

- Plan de financement :
- Demande de subvention

Les commissions jeunesse et environnement continuent de travailler sur le projet d'aménagement d'un 'espace de loisirs de Bourgneuf.

Pour procéder à cet aménagement, la Commune sollicite la Région et le Département pour l'obtention d'une aide financière

L'estimation du projet est de **114 027,00 €**

### Aménagement d'un espace de loisirs à Bourgneuf

| <b>Dépenses</b>   |                   | <b>Recettes</b>                                   |             |                     |
|---|-------------------|---|-------------|---------------------|
| <b>Prestations</b>  | <b>HT</b>         | <b>Financeurs</b>                                 | <b>TAUX</b> | <b>Montant en €</b> |
| Addiction Eau potable/Eaux usées  | 8 000,00          | CD 18   | 20%         | 22 805,00           |
| Raccordement électricité  | 5 000,00          | Région (fiche 23CRST-aménagement espaces publics) | 40%         | 45 611,00           |
| Eclairage   | 7 500,00          | Emprunt/fonds propres                             | 40%         | 45 611,00           |
| Divers Electricité(socle, chambre de tirage...)                           | 5 000,00          | <b>Total</b>                                      |             | <b>114 027,00</b>   |
| <b>Total visualisation</b>  | <b>25 500,00</b>  |   |             |                     |
| Voie d'accès et parking en enrobé (bicouches)                             | 29 520,00         |   |             |                     |
| <b>Total accès parking</b>  | <b>29 520,00</b>  |   |             |                     |
| Remise en état partie goudronnée  | 2 000,00          |   |             |                     |
| Peinture du sol   | 4 000,00          |   |             |                     |
| Parcours de santé   | 12 500,00         |   |             |                     |
| <b>Total aménagement de loisirs</b>                                       | <b>18 500,00</b>  |   |             |                     |
| Plantations (y compris verger partagé) et ré engazonnement                | 11 750,00         |   |             |                     |
| Aménagement paysager (théâtre de verdure, aménagement verger partager...) | 8 500,00          |   |             |                     |
| Equipement(signalétiques, table de pique-nique, poubelles...)             | 8 000,00          |   |             |                     |
| <b>Total équipement et aménagement spécifique</b>                         | <b>28 250,00</b>  |   |             |                     |
| ALEAS DIVERS ET IMPREVUS  | <b>2 319,00</b>   |   |             |                     |
| HONORAIRES  | <b>9 938,00</b>   |   |             |                     |
| <b>TOTAL HT</b>   | <b>114 027,00</b> |   |             |                     |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le plan de financement proposé

➤ **Décisions budgétaires modificatives :**

- Budget principal : Section Dépenses Fonctionnement

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits :

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Chapitre 67 (charges exceptionnelles) compte 673</b> | <b>- 12 000,00€</b> |
| <b>Chapitre 022 (dépenses imprévues)</b>                | <b>- 19 000,00€</b> |
| <b>Chapitre 65 (charges personnel) cpt 6411</b>         | <b>+ 19 000,00€</b> |
| <b>cpt 6413</b>   | <b>+ 5 000,00€</b>  |
| <b>cpt 6451</b>   | <b>+ 2 000,00€</b>  |
| <b>cpt 6453</b>   | <b>+ 4 500,00€</b>  |
| <b>cpt 6474</b>   | <b>+ 500€</b>       |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les modifications proposées

- Budget assainissement : Section Dépenses Investissement

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits :

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Chapitre 23 (immo en cours) compte 2313</b> | <b>- 4 600,00€</b> |
| <b>Chapitre 16 (emprunt) compte 1687</b>       | <b>+ 4 600,00€</b> |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité les modifications proposées

➤ **Départ en retraite de Patrick DUCHATELET :**

Monsieur Patrick DUCHATELET fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à M. DUCHATELET Patrick, agent de maîtrise, la somme de **300,00 €** pour son départ à la retraite

➤ **Cadeau de naissance**

Madame Valérie DUMAY, adjoint technique a donné naissance à une petite fille le 17 octobre 2019, la commune peut allouer une certaine somme pour cette naissance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à Madame Valérie Dumay, adjoint technique, la somme de **200,00 €** pour la naissance de sa fille

➤ **Adoption sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018 :**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224.-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif

Présentation de ce rapport par Monsieur Gilles BENOIT

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à la Préfète et au système d'information prévu à l'article L.213-2su ode de l'environnement (SISPEA)

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le Présent rapport est publié et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)

- décide de renseigner et publier les indications de performance sur le SISPEA

Monsieur Gilles BENOIT fait également un compte rendu sur l'avancée des travaux de la STEP, qui est sensiblement de 2 mois d'avance sur les prévisions.

➤ **Remboursement des frais des élections européennes :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du remboursement des frais à la Commune concernant les élections européennes 2019 pour un montant de **211,96 €**

Elle propose la répartition suivante :

Monsieur Bruno FAIST, Garde Champêtre, la somme de **70,65 €**

Madame Albertina HEUGUEBART, Adjoint Administratif, la somme de **70,65 €**

Madame Maryline VERRION, Secrétaire de Mairie, la somme de **70,65 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition

➤ **Informations :**

- **RNU (Règlement National d'Urbanisme)**) : RAPPEL : Ce règlement sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les Communes qui possèdent un Plan d'Occupation des Sols, en attente du PLUI qui est en cours d'élaboration. Les dossiers seront toujours instruits par le service instructeur de la Communauté de communes

- **Plan Vigipirate :**

La posture VIGIPIRATE « Automne –hiver 2019- Printemps 2020 » est entrée en vigueur le 18 octobre 2019 et s'appliquera jusqu'au 14 mai 2020

L'ensemble du territoire national reste maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat »

Prendre en compte la sécurité des lieux de grands rassemblements (marchés de Noël lieux de culte). La sécurisation des bureaux de vote (15 et 22 mars 2020) transports publics...

- **Bilan zéro phyto :**

La chambre d'agriculture a réalisé un bilan de l'action (envoyé à tous les élus) l'Association Nature 18 a communiqué le bilan de l'accompagnement en communication : Années 2017-2019

Pour info : le coût total de l'opération est de **16 246,00 €** avec une subvention de l'agence de l'Eau Loir Bretagne 60% = **9 748,00 €** et le Conseil Régional 20% = **3 200,00 €**. reste à charge pour la Commune : **3 298,00€**

- **Comice rural 2020**

Thème « En avant la musique » en attente de candidatures pour les élections de la Reine/du Roi.

Rappel des dates des prochaines commissions

25 novembre – Commission sécurité à 18h30 Mennetou-Salon

27 novembre – Commission finances à 18h30 Quantilly

28 novembre – Commission animations à 18h45 Saint-Martin-d'Auxigny

1<sup>er</sup> décembre – Commission bal/restauration à 18h30 Saint Palais

11 décembre – Commission plénière à 18h30 Saint-Martin-d'Auxigny

18 décembre – Commission publicité à 18h30 Vignoux-sous-les-Aix



- Bulletin municipal

Madame Florence MARTIN annonce que le projet a été déposé ce jour pour obtenir le premier jet pour une relecture le 1<sup>er</sup> décembre afin d'obtenir la livraison avant le 18 décembre jour du début de la distribution

Don de Madame CARLAC de l'ordre de 900 00,00 € à rajouter dans l'article.

➤ Questions diverses :

-

- Téléthon Lecture du programme par Murielle DAMPIERRE
  - Distribution des colis de fin d'année, préparé par le boulanger de Saint Eloy de Gy, samedi 14 décembre avec rendez-vous à 9h salle de la Mairie - disponibilité des élus
- Repas samedi 18 janvier 2020 à la salle des fêtes préparé par le restaurant « Le Bistrot D'Huberry »
- Date des vœux : la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes
  - Dates des élections municipales : 15 et 22 mars 2020
  - Voisins vigilants : suite au mail de Florence MARTIN
    - La référente rue du Montet change mais n'est pas encore effective officiellement, en attente de la fin de l'enquête.
    - Problème des panneaux : sur les panneaux actuels un brevet a été déposé le choix d'un autre genre est en réflexion avec l'accord de la Gendarmerie
  - Monsieur Antoine LONGU signale des trous au niveau de la chaussée sur Bourgneuf.
  - Madame Evelyne LAROCLETTE rappelle que le concours de « photos d'arbre », associé aux écoles, lancé l'an dernier est toujours en cours et une exposition sera organisée. Une newsletter va être envoyée.

La secrétaire

Le Maire

Les Membres